



Arrêt Maladie Fonction Publique Territoriale

Par **DroitduTravail62**, le **29/04/2013** à **12:22**

Bonjour,

Employée depuis plus de 10 ans dans une Mairie, ma mère est en arrêt maladie suite à une opération du Canal Carpien (reconnue maladie Prof.). Il y a quelques jours, elle se rend au bureau de son Employeur afin de lui remettre son arrêt de travail (le 2ième) et celui-ci lui annonce qu'elle va perdre 5% de son salaire. Je suis septique car j'ai toujours entendu que les Fonctionnaires bénéficient du maintien de Salaire grâce à une certaine assurance déduite dans leurs salaires. Ma mère, cotise elle aussi à la MNT, pourquoi y a-t-il une telle retenue ? De plus 5% me paraît énorme ?

Y a-t-il quelqu'un qui pourrait m'éclairer là dessus, car l'employeur en question est particulièrement reconnu pour être malhonnête et je pense qu'il serait tout à fait capable de donner ce genre d'informations pour mettre la pression à ma mère afin qu'elle reprenne son travail plus rapidement.

Merci d'avance.

Caroline.

Par **P.M.**, le **29/04/2013** à **13:21**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je conseillerais à la salariée de se rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...